

Saint-Martin, le mardi 6 juin 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE PORT DE GALISBAY

### Le projet d'extension sera bientôt ouvert à une consultation publique

**Le Conseil d'administration du Port Bienvenue de Galisbay a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans le cadre du projet d'extension du Port de Commerce de Galisbay.**

Le projet d'extension du port sera présenté à la CNDP mercredi 7 juin 2023. Dans le cadre de la consultation publique et une fois le mode de consultation validé par la CNDP, le dossier du projet pourra être consulté sur plusieurs supports d'information (courant juin 2023) :

- Au Bureau du port de Galisbay, en version papier
- A l'hôtel de la Collectivité, en version papier
- Sur le site Web de la Collectivité, au format numérique
- Sur la page web dédiée à l'Etablissement portuaire de Saint-Martin, au format numérique
- Dans les conseils de quartier, en version papier

Aussi, un dossier du projet sera mis à disposition du public s'agissant des solutions alternatives envisagées et les incidences potentielles sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce dossier sera accessible dans les mêmes lieux où le public pourra consulter le projet.

Ce projet d'extension représente un investissement de 150 millions d'euros, il consiste à approfondir le chenal de 9 mètres, pour ouvrir l'accueil aux navires de plus grande capacité, jusqu'à 200 mètres de long, tant en porte-conteneurs (1800 boîtes de 20 pieds), qu'en paquebots de croisière haut de gamme et bâtiments militaires affrétés en cas d'urgence ou de catastrophes naturelles.

Ce projet consiste aussi au rallongement du quai principal pour une superficie de 200 mètres. Il consiste aussi à étendre le terre-plein sur la mer pour atteindre les 10 hectares et améliorer la gestion des flux et enfin permettre aux navires qui délivrent les marchandises côté hollandais d'accoster au port de commerce de la partie française.

**L'ensemble de ces aménagements vont permettre de relancer la compétitivité du port de Galisbay tout en assurant la souveraineté du territoire et en développant le trafic inter-îles.**